Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Actualités OFS

03 Travail et rémunération

Neuchâtel, novembre 2022

Formes d'emploi atypiques 2010–2020

Résumé

La présente étude porte sur différentes formes d'emploi atypiques, qui diffèrent de celles des rapports de travail ordinaires: contrats à durée déterminée de moins d'un an (contrats de courte durée), faibles taux d'occupation, travail sur appel, travail temporaire par location de services ainsi que prestations de services via une plateforme numérique.

En 2020, 10,2% des personnes salariées de 15 à 64 ans se trouvaient dans l'une au moins de ces formes d'emploi atypiques; ce chiffre a légèrement reculé ces dix dernières années, puisqu'il était de 10,7% en 2010. Ce pourcentage ne comprend toutefois pas les prestations fournies via des plateformes numériques, car les données disponibles les plus récentes à ce sujet datent de 2019. C'est chez les jeunes de 15 à 24 ans ainsi que dans l'agriculture et la sylviculture et parmi les professions élémentaires (au sens de la nomenclature CH-ISCO-19) que les formes d'emploi atypiques sont les plus fréquentes. On observe aussi que les femmes se trouvent plus souvent que les hommes dans au moins une situation d'emploi atypique (12,5% contre 8,0%).

En 2020, les contrats de travail de courte durée (moins d'un an) concernaient 3,1% des personnes salariées. Il s'agit là avant tout de jeunes (13,4%) et de personnes travaillant dans l'agriculture ou la sylviculture (près de 10%). Ces engagements de courte durée sont aussi plus fréquents chez les femmes que chez les hommes (3,3% contre 2,8%). Les formes les plus courantes de contrats de courte durée sont les projets limités dans le temps, le travail temporaire et les stages rémunérés.

Par faible taux d'occupation, on entend ici des taux inférieurs à 20%. En 2020, 2,3% des personnes salariées travaillaient à moins de 20%. On remarque que pour cette forme d'emploi atypique comme pour les engagements de courte durée, les jeunes (7,4%) et les professions élémentaires (9,5%) enregistrent des pourcentages supérieurs à la moyenne. Les faibles taux d'occupation sont aussi quatre fois plus fréquents chez les femmes que chez les hommes.

En 2020, 5,1% des salariés ont travaillé sur appel. Ici aussi, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent des taux supérieurs à la moyenne (9,8%), tout comme les professions élémentaires (11,1%), le personnel des services et de la vente (10,5%), les salariés dans l'agriculture et la sylviculture ainsi ceux de l'hébergement et de la restauration (tous deux près de 15%). Cette proportion est en outre plus élevée chez les femmes que chez les hommes (6,3% contre 4,0%).

Le travail temporaire est une forme de location de services. Les salariés sont engagés par le bailleur de services et rémunérés par celui-ci (2020: 1,2%). Les groupes de population présentant des taux supérieurs à la moyenne nationale sont – à nouveau – les jeunes (2,8%) ainsi que les étrangers et les salariés du secteur secondaire (2,5% tous deux). Toutefois, contrairement aux observations faites pour les autres formes d'emploi atypiques, les hommes fournissent plus souvent du travail temporaire que les femmes (1,5% contre 0,8%).

En 2019, 1,6% de la population de 15 à 89 ans[1] a fourni des services via des plateformes numériques (par exemple services de taxi, programmation, livraison, mise en location, vente de marchandises), le plus souvent de manière sporadique. Quant au travail via des plateformes numériques au sens strict (c'est-à-dire sans la mise en location, ni la vente de marchandises), il est pratiqué par 0,4% de cette population.

[1] Ces pourcentages ont été établis sur la base de l'ensemble de la population, car le module réalisé sur les services fournis via des plateformes numériques portait sur cette même population.

1 Introduction

La présente étude porte sur certaines formes d'emploi dites atypiques, car elles ne proposent pas les mêmes conditions que les emplois «ordinaires» (contrats à durée illimitée, emplois à plein temps, par ex.). Plusieurs organismes nationaux et internationaux se sont déjà penchés sur cette thématique (voir les références). La manière dont ils définissent et délimitent ces formes d'emploi peut varier d'une source à l'autre. Le Bureau international du Travail (BIT) classe les formes d'emploi atypiques en six domaines d'analyse[2]:

- les plateformes numériques de travail,
- le travail à domicile,
- les emplois à durée déterminée,
- le travail à temps partiel et le travail sur appel,
- la relation d'emploi multipartite,
- le travail indépendant économiquement dépendant

La présente étude reprend autant que possible le cadre conceptuel défini par le BIT, c'est-à-dire qu'elle aborde les relations d'emploi qui, en Suisse, concernent une faible partie des personnes salariées (moins de 10% en général), pour autant que l'on dispose de données à leur sujet. Concrètement, il s'agit des contrats de travail à durée déterminée de moins d'un an, des faibles taux d'occupation (moins de 20%), du travail sur appel ainsi que des salariés en location de services. Une brève analyse de la diffusion des services fournis via des plateformes numériques en Suisse vient clore la publication.

La présente analyse se fonde sur l'enquête suisse sur la population active (ESPA). Les résultats présentés se rapportent à l'activité principale des salariés âgés de 15 à 64 ans (sans les apprentis en formation professionnelle initiale)[3]. En 2020, 10,2% des salariés âgés de 15 à 64 ans se trouvaient dans au moins une des formes d'emploi atypiques étudiées, ce qui correspond à un recul par rapport à 2010 (10,7%)[4]. L'activité principale présentait une seule caractéristique atypique pour 86,7% d'entre eux, et deux caractéristiques ou plus pour les 13,3% restants. En 2020, le travail sur appel a été la forme la plus répandue d'emploi atypique (50,3% des salariés en emploi atypique), suivie par les contrats à durée déterminée de moins d'un an (30,3%). Les taux d'occupation inférieurs à 20% et la location de services sont moins courants (respectivement 21,7% et 11,5%).

Importance du travail à domicile
Bien que le travail à domicile soit considéré par le BIT comme une forme d'emploi atypique, nous avons renoncé à l'inclure dans notre analyse. En effet, bien avant la pandémie, un nombre croissant de personnes travaillaient à domicile. En 2010, 24,3% des personnes salariées travaillaient occasionnellement au moins dans leur logement privé, et ce pourcentage a augmenté de 4,2 points de pourcentage de 2010 à 2019, pour s'établir à 28,5%. Ensuite, avec la pandémie de COVID-19, il a fait un bond de 9,6 points de pourcentage entre 2019 et 2020, atteignant 38,1%. Cette forme d'emploi ne peut par conséquent plus être considérée sans réserve comme atypique.

2 Emplois à durée déterminée

En 2020, un peu plus de neuf salariés sur dix étaient engagés pour une durée indéterminée. Cette proportion n'a pas beaucoup varié depuis 2010, et les salariés dont le contrat de travail est à durée déterminée restent nettement minoritaires (2010: 7,2%; 2020: 8,1%). Ce chapitre se limite aux contrats de travail à durée déterminée de moins d'un an, qui y sont analysés en fonction du type d'activité exercée ainsi que de la raison d'avoir conclu un contrat à durée déterminée.

Les contrats à durée déterminée de moins d'un an concernent surtout les 15 à 24 ans

En 2020, 3,1% des personnes salariées avaient été engagées pour une durée de moins de douze mois. Pour près de la moitié d'entre elles (47,7%), la durée de leur contrat de travail ne dépassait pas les six mois (1,5% des salariés). La part des personnes ayant un contrat à durée déterminée de moins d'un an n'a pratiquement pas varié entre 2010 et 2020 (2010: 3,0%; voir graphique G1).

Les femmes (3,3%) et les étrangers (3,3%) sont un peu plus souvent engagés pour une durée inférieure à un an que les hommes (2,8%) et les Suisses (3,0%). Pour ce qui est de l'âge, l'analyse montre que ce sont de loin les jeunes de 15 à 24 ans qui occupent le plus souvent un emploi de courte durée (13,4%), cette proportion n'étant que de 3,0% chez les 25 à 39 ans et de moins de deux pour cent chez les 40 ans et plus (40 à 54 ans: 1,6%; 55 à 64 ans: 1,4%).

Dans l'agriculture et la sylviculture, un salarié sur dix est engagé pour une durée inférieure à une année, ce qui s'explique probablement par la forte proportion d'activités saisonnières qu'affiche cette section économique. Dans l'hébergement et la restauration ainsi que dans la section «Arts, loisirs, ménages privés, autres services», le nombre de salariés sous contrat de travail de courte durée est également supérieur à la moyenne (respectivement 6,1% et 5,9%), tout comme dans la branche «Enseignement» (4,8%).

[2] formes d'emploi atypiques: https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/lang--fr/index.htm

[3] Les activités secondaires exercées par les personnes cumulant plusieurs emplois n'ont pas été prises en compte, car l'enquête ne relève pas toutes les formes d'emploi atypiques pour l'activité secondaire.

[4] Personnes présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: contrat de travail à durée déterminée de moins d'une année, taux d'occupation de moins de 20%, travail sur appel et location de services.

Contrats à durée déterminée de moins d'une année selon différentes caractéristiques[1], en 2010 et 2020

En % des personnes salariées **G1**

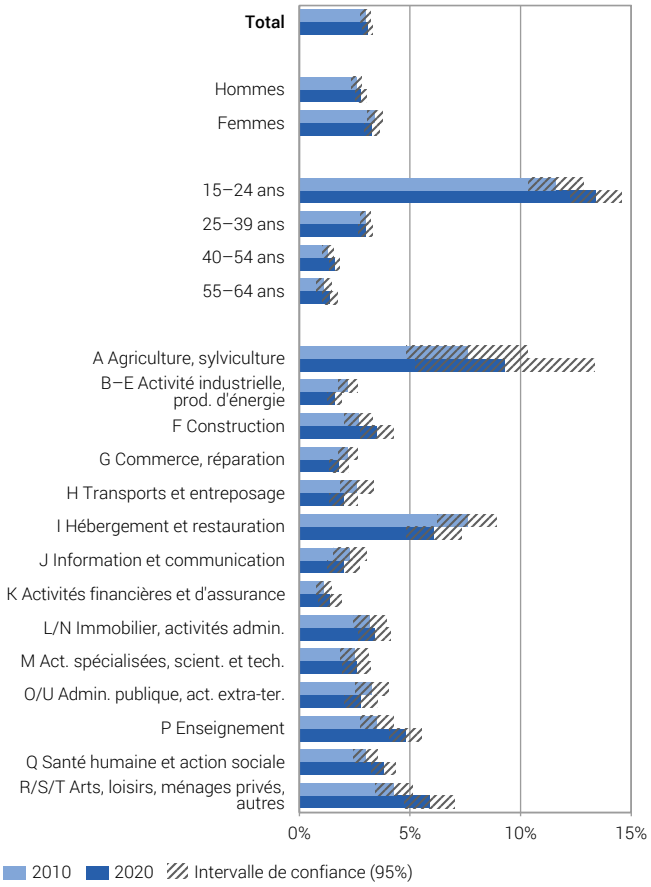

[1] sections économiques: selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

La plupart des contrats de travail à durée déterminée de moins d'un an concernent des projets limités dans le temps ou des stages rémunérés

C'est le plus souvent un projet limité dans le temps qui explique les contrats de travail de courte durée (25,9% des contrats de travail à durée déterminée de moins d'un an; voir graphique G 2). Viennent ensuite les stages rémunérés (21,1%). Quant au travail saisonnier et aux «autres formes de travail limité dans le temps», ils concernent respectivement 12,2% et 12,5% des engagements à durée déterminée de moins d'un an.

Les hommes sont plus souvent engagés dans un projet limité dans le temps ou dans une activité saisonnière que les femmes (respectivement 30,0% contre 22,2% et 15,0% contre 9,6%). Les femmes se trouvent en revanche plus souvent dans des stages rémunérés et des remplacements que les hommes (respectivement 24,9% contre 17,0% et 11,4% contre 5,1%). Ces différences entre les sexes sont probablement dues essentiellement au fait qu'hommes et femmes se répartissent de manière différente entre les branches économiques. Enfin, les stages rémunérés représentent sans surprise une part relativement importante des contrats de courte durée chez les 15 à 24 ans (36,2%), alors que cette part n'est plus que de 18,6% chez les 25 à 39 ans et de moins de 5% chez les 40 à 64 ans.

Type d'activité à durée déterminée de moins d'une année, total et selon le sexe, en 2020

En % des personnes salariées avec contrat de durée déterminée de moins d'une année **G2**

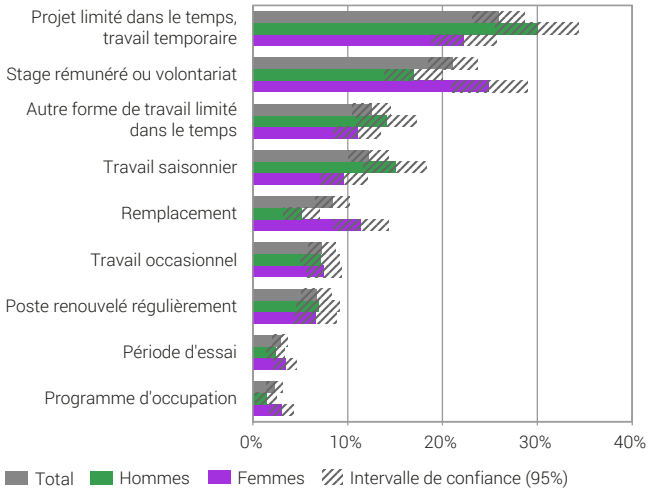

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

Un quart des personnes sous contrat de courte durée n'a pas trouvé d'emploi à durée indéterminée

En 2020, 26,1% des salariés sous contrat déterminé de courte durée le sont faute d'avoir trouvé un emploi à durée indéterminée; 21,7% parce que leur contrat s'applique à une phase de formation (stage, assistanat dans la recherche); 15,1% parce qu'ils ne souhaitent pas un emploi à durée indéterminée et 37,2% le sont pour «une autre raison».

Si l'on distingue les salariés sous contrat déterminé de courte durée en fonction de leur sexe et de leur nationalité, on relève des pourcentages supérieurs d'étrangers (39,2%) et d'hommes (28,3%) qui n'ont pas trouvé d'emploi à durée indéterminée que de Suisses (19,7%) et de femmes (24,0%) (voir graphique G 3). En outre, ces deux derniers groupes indiquent plus fréquemment que leur contrat inclut le fait de suivre une formation (Suissesses et Suisses: 24,1%; femmes: 25,7%).

Raison d'être sous contrat à durée déterminée de moins d'une année selon différentes caractéristiques, en 2020

En % des personnes salariées avec contrat de durée déterminée de moins d'une année

G3

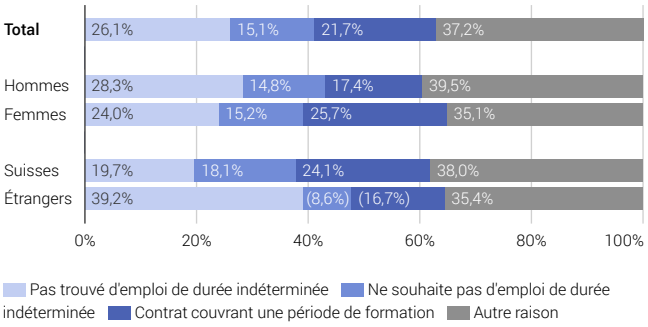

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2022

3 Faibles taux d'occupation

À l'échelle internationale, le travail à temps partiel est souvent considéré comme une forme d'emploi atypique. En Suisse toutefois, il est très répandu et n'a même fait que gagner en importance parmi les salariés ces dernières décennies. Bien que le travail à plein temps reste majoritaire (il est le fait de deux petits tiers des salariés), on ne saurait parler de forme atypique pour le temps partiel. Ce qui, en Suisse, est en revanche atypique, ce sont les très faibles taux d'occupation (moins de 20%), raison pour laquelle ils font l'objet du présent chapitre.

Les femmes quatre fois plus souvent en faibles taux d'occupation que les hommes

En 2020, 2,3% de l'ensemble des salariés étaient occupés à un taux de moins de 20% dans son activité principale, ce qui constitue une baisse de 0,6 point de pourcentage sur une décennie (2010: 2,9%; voir G4). Les femmes sont quatre fois plus souvent que les hommes dans cette situation (3,9% contre 0,9%), un écart qui a diminué durant la dernière décennie (2010: 5,0% contre 1,0%). Avec 7,4%, les 15 à 24 ans sont eux aussi plus fréquemment que la moyenne engagés à un taux d'occupation très bas (2010: 7,0%), ce qui s'explique notamment par le fait qu'ils sont en formation. Cette proportion est de 1,3% chez les 25 à 39 ans, puis elle augmente avec l'âge (40 à 54 ans: 1,9%; 55 à 64 ans: 2,9%). Sur la dernière décennie, ce pourcentage a diminué chez les salariés de 25 ans et plus et augmenté chez les 15 à 24 ans.

Personnes salariées avec un taux d'occupation de moins de 20%, selon différentes caractéristiques[1], en 2010 et 2020

En % des personnes salariées

G4

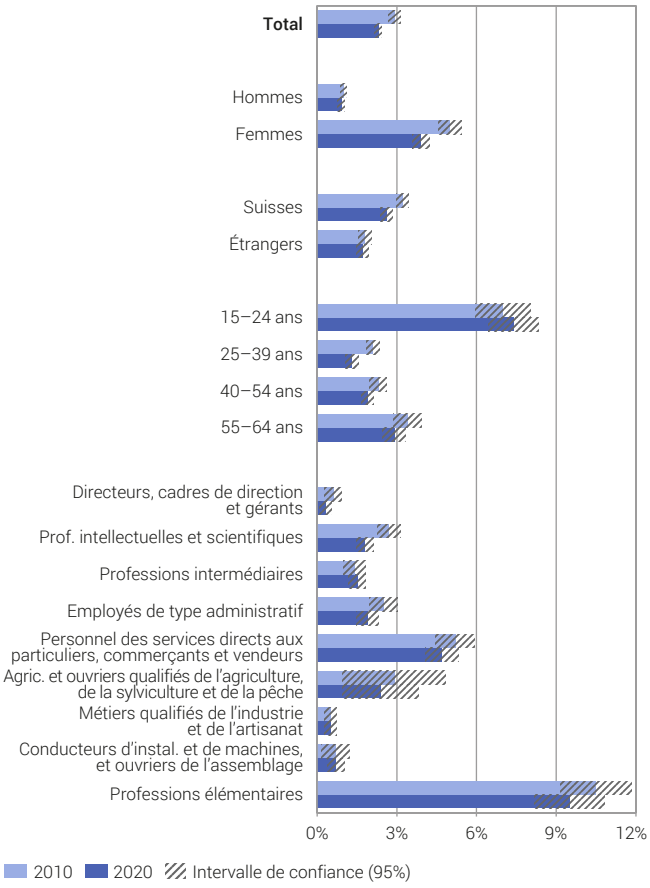

[1] grands groupes de professions: selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2022

Des taux d'occupation faibles pour 10% des salariés des professions élémentaires

C'est dans les professions élémentaires que l'on observe le plus fréquemment des taux d'occupation faibles, c'est-à-dire de moins de 20%. En 2020, 9,5% des salariés de ce grand groupe de professions étaient engagés à un taux faible (2010: 10,5%). Cette forme d'emploi atypique est aussi nettement plus répandue que la moyenne parmi le personnel des services directs aux particuliers ainsi que les commerçants et les vendeurs (4,7%; 2010: 5,2%), et légèrement supérieure à la moyenne chez le personnel de l'agriculture et de la sylviculture. Dans les autres grands groupes de professions, elle ne dépasse pas 2%.

On observe également d'importants écarts en fonction de la section économique. La section «Arts, loisirs, ménages privés, autres» compte un nombre particulièrement élevé de salariés engagés à de faibles taux d'occupation (11,5% pour 2019 et 2020 cumulés). Avec des parts de plus de deux fois plus faibles suivent les sections «Enseignement» (4,8%) ainsi qu'«Hébergement et restauration» et «Agriculture et sylviculture» (4,0% chacune).

Dans les sections «Activités financières et d'assurance», «Activité industrielle, production d'énergie», «Construction», «Information et communication» ainsi que «Transports et entreposage», ce type d'engagement est très rare (moins de 1%).

Faibles taux d'occupation pour cause de formation initiale ou continue ou pour des raisons familiales

En 2020, un petit tiers des salariés (30,0%) dont l'activité principale ne dépassait pas 20% mentionnaient une formation initiale ou continue comme raison de ce faible taux d'occupation. La garde des enfants (20,0%) ainsi que les autres obligations familiales et personnelles (17,4%) comptent aussi parmi les raisons les plus fréquemment indiquées; pour le reste, 11,3% expliquent ne pas être intéressés à travailler à plein temps, 9,0% travailler à temps partiel dans leur activité principale parce qu'ils ont une activité secondaire et 7,8% ne pas avoir trouvé d'emploi à plein temps.

La raison d'exercer une activité à temps partiel varie fortement en fonction de l'âge: 92,6% des 15 à 24 ans le font parce qu'ils suivent une formation, contre 10% à peine des 25 à 64 ans. Les obligations familiales et personnelles prennent en revanche de l'importance avec l'âge (50,3% des 25 à 64 ans occupant un emploi à faible taux d'occupation).

De notables différences concernant la raison de l'activité à temps partiel apparaissent aussi selon le sexe. Pour les hommes, la principale raison d'exercer une activité à un faible taux d'occupation est la poursuite d'une formation (58,5%), un motif indiqué par 24,1% des femmes, qui mentionnent presque aussi souvent la garde des enfants (24,0%) et les autres raisons personnelles ou familiales (20,6%).

4 Travail sur appel

Le travail sur appel diffère également d'un rapport de travail «normal», car il peut impliquer non seulement des horaires irréguliers et une charge de travail variable, mais aussi des taux d'occupation réduits ou une absence de minimum d'heures de travail garanti (BIT, UNECE). La prestation n'est fournie que si et quand l'employeur en a besoin.

Un salarié sur vingt travaille sur appel

En 2020, 5,1% des salariés ont travaillé sur appel, une proportion qui a peu varié durant la dernière décennie (2010: 5,3%). Parmi eux, près de la moitié se voient garantir un minimum d'heures de travail par semaine ou par mois (2020: 48,9%).

Près de 10% des salariés de 15 à 24 ans travaillent sur appel

Comme pour les contrats de travail à durée déterminée de moins d'un an et les faibles taux d'occupation, le travail sur appel concerne davantage les 15 à 24 ans que les autres classes d'âge: 9,8% des salariés de ce groupe travaillent sur appel, contre 5,1% au maximum pour les autres classes d'âge (55 à 64 ans: 5,1%; 25 à 39 ans: 4,7%; 40 à 54 ans: 4,4%). Le même constat vaut pour la distinction selon le sexe, puisque les femmes travaillent plus souvent que les hommes sur appel (6,3% contre 4,0%).

En outre, les jeunes salariés se voient moins souvent que leurs aînés garantir un nombre minimum d'heures de travail (29,3% des 15 à 24 ans travaillant sur appel; 25 à 54 ans: 54%; 55 à 64 ans: 48,1%). Il en va de même des femmes, qui bénéficient moins souvent d'un nombre d'heures de travail garanti (45,7% contre 53,5% pour les hommes).

Des différences notables entre sections économiques et grands groupes de professions

La répartition du travail sur appel par section économique est très hétérogène. S'il enregistre des proportions de plus de 10% dans l'agriculture et la sylviculture ainsi que dans l'hébergement et la restauration (voir G5) et une fréquence aussi relativement élevée dans les sections «Arts, loisirs, ménages privés, autres» (9,4%) et «Immobilier et activités administratives» (8,5%), il est en revanche très peu présent dans les sections «Activités financières et d'assurance» (moins de 1%) et «Activité industrielle, production d'énergie» (2,9%).

Pour ce qui est des grands groupes de professions, on observe que les professions élémentaires (11,1%) sont celles qui travaillent le plus souvent sur appel, suivies du personnel des services, commerçants et vendeurs (10,5%) et de celui de l'agriculture et de la sylviculture (tout juste 8%). À l'inverse, ce type d'engagement est rare chez les employés de type administratif (3,1%) et pratiquement absent chez les directeurs, cadres de direction et gérants (près de 1%).

Travail sur appel selon la section économique[1] et les grands groupes de professions[2], en 2020

En % des personnes salariées **G5**

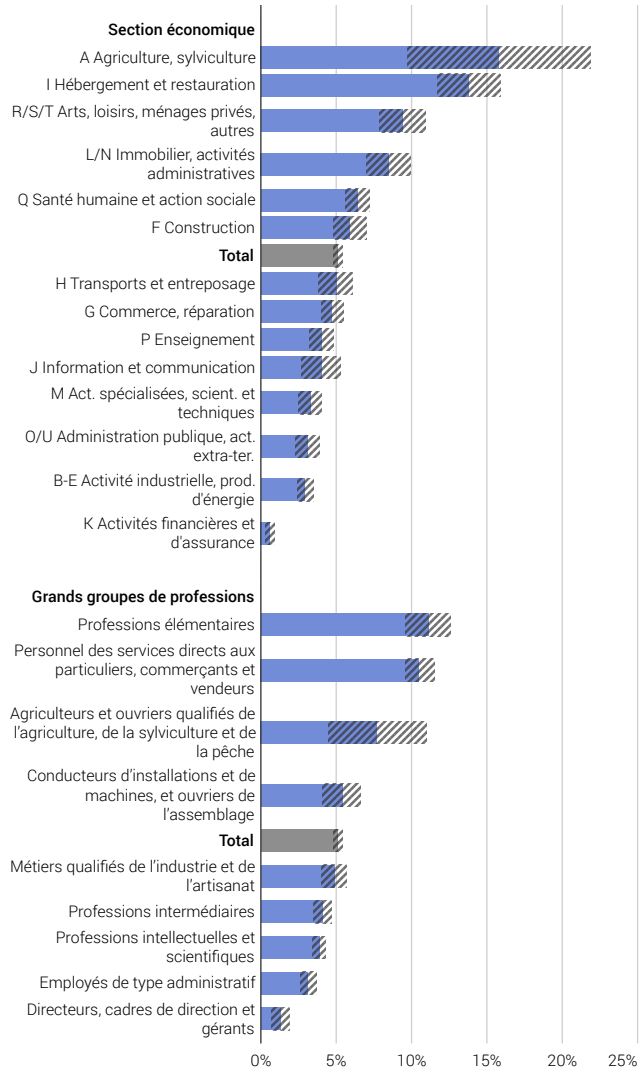

[1] sections économiques: selon la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008)
[2] grands groupes de professions: selon la Nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

Le travail sur appel plus fréquent en cas de faible taux d'occupation

Le travail sur appel s'accompagne souvent d'un faible taux d'occupation: il concerne 24,4% des salariés ayant un taux d'occupation de moins de 20%, contre 12,1% seulement pour ceux dont le taux d'occupation se situe entre 20 et 49% et encore moins pour les autres salariés (voir G 6).

Personnes salariées selon le travail sur appel et le taux d'occupation, en 2020

En % des personnes salariées **G6**

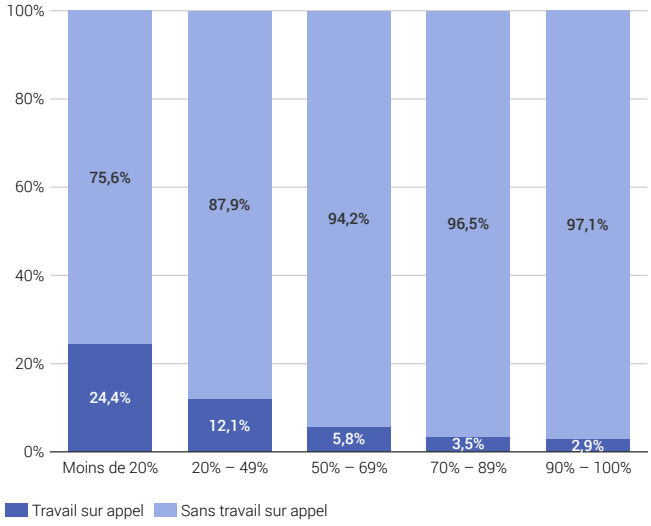

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

5 Location de services

Une partie des salariés se trouvent dans une relation de travail triangulaire, c'est-à-dire qu'ils ont trouvé leur emploi par le bailleur de services et sont rémunérés par celui-ci, mais fournissent leur prestation de travail dans une entreprise locataire, également appelée entreprise tierce: c'est la location de services, appelée aussi communément travail temporaire ou travail intérimaire. Comme plus de deux parties sont impliquées dans les rapports de travail, ces derniers ne sont pas ordinaires, ce qui fait de la location de services une forme d'emploi atypique.

Près de 3% des 15 à 24 ans en location de services

En 2020, 1,2% des salariés (44 000 personnes) étaient en location de services. De 2010 à 2020, cette part a augmenté de 0,1 point de pourcentage, tout en présentant des variations (voir G 7)[5]. C'est chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que l'on trouve le taux le plus élevé: 2,8% contre 1% environ parmi les 25 à 64 ans. Cette forme d'emploi est quatre fois plus fréquente chez les étrangers que chez les Suisses (2,5% contre 0,6%), et deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes (1,5% contre 0,8%). Enfin, la location de services est plus souvent pratiquée dans le secteur secondaire (2,5%) que dans le tertiaire (0,8%)[6].

[5] Certaines sources amènent à une estimation plus élevée du pourcentage de salariés en location de services. Il faut en effet préciser que les résultats présentés ici se fondent sur l'ESPA, qui ne prend en compte que la population résidante permanente. Or, ces pourcentages sont nettement plus importants pour les titulaires d'une autorisation de courte durée et les frontaliers, par exemple.

[6] Il n'est pas possible de publier de résultats pour le secteur primaire, le nombre de cas étant trop restreint.

Personnes salariées en location de services selon le sexe

En % des personnes salariées **G7**

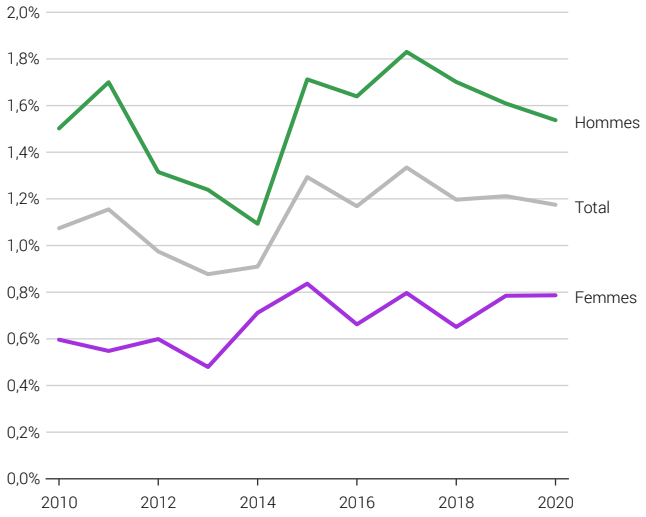

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

Caractéristiques des rapports de travail dans la location de services

La location de services va souvent de pair avec de courtes durées passées dans les entreprises: en 2020, 60,5% des personnes en location de services travaillaient depuis moins d'un an dans l'entreprise actuelle (contre 17,2% en moyenne pour l'ensemble des salariés; voir graphique G8). Le travail temporaire constitue le plus souvent une activité à plein temps: quatre salariés sur cinq en location de services travaillent à plein temps, contre un peu plus de trois sur cinq pour l'ensemble des salariés. Les personnes en location de services travaillent trois fois plus souvent sur appel que l'ensemble des salariés.

Personnes salariées en location de services et total des personnes salariées selon différentes caractéristiques, en 2020

En % des personnes salariées correspondantes **G8**

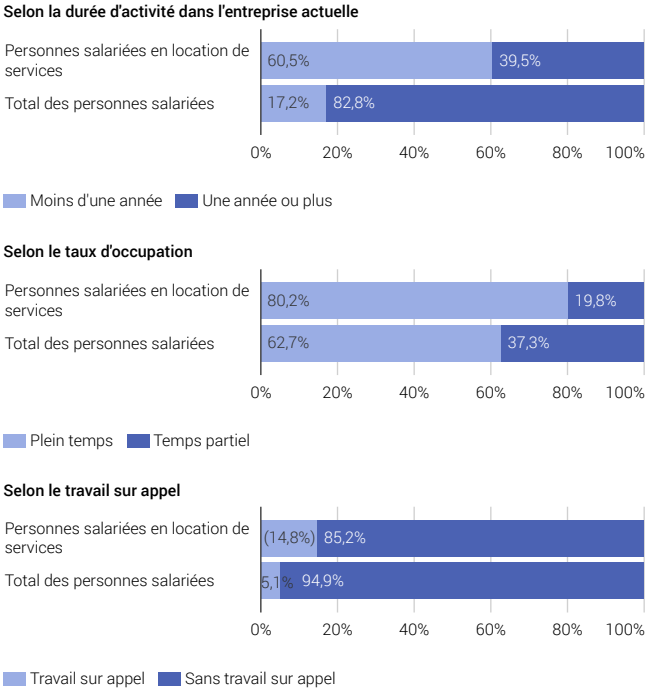

(chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) © OFS 2022

6 Services de plateformes numériques

Les services fournis via des plateformes numériques réunissent plusieurs caractéristiques des formes d'emploi atypiques: les engagements sont généralement limités dans le temps et sporadiques, ou représentent un taux d'occupation faible; ils ne s'inscrivent pas dans une relation classique employeur-employé et nombre de leurs activités peuvent être assimilées à du travail sur appel.

Les premières données relevées en Suisse sur le sujet l'ont été en 2019, dans le cadre d'un module de l'ESPA intitulé «Travailleurs des plateformes numériques». Nous en présentons ici brièvement les principaux résultats[7].

De nouvelles données sur les services de plateformes numériques en Suisse sont relevées en 2022, dans le cadre d'un module européen[8]. Leur publication est attendue pour 2023.

Moins de 2% de la population fournit des services via des plateformes numériques

En 2019, 0,4% des 15 à 89 ans ont indiqué avoir fourni des services via des plateformes numériques au sens strict durant les douze derniers mois: 0,1% ont fourni des services de taxi et 0,3% d'autres activités telles que programmation, livraison ou nettoyages; un pourcentage un peu plus élevé a mis en location un logement (0,6% de la population) ou vendu des marchandises (0,8% de la population, seules étant comptées les personnes ayant vendu des marchandises qu'elles avaient collectées, achetées ou produites à cette fin). Au total, 1,6% de la population (116 000 personnes) a fourni en 2019 au moins un service via une plateforme numérique (travail de plateforme, mise en location d'un logement et/ou vente de marchandise).

Les services de plateformes numériques représentent souvent une activité sporadique

La nette majorité des prestataires de services de plateformes numériques le font de manière sporadique ou à un taux d'occupation très faible, c'est-à-dire moins d'une heure par semaine, et pour un revenu inférieur à 1000 francs par an (74,2% des prestataires de services de plateformes numériques ou 1,2% de la population; voir G9). La raison la plus souvent mentionnée par les prestataires de services de plateformes numériques est la possibilité d'obtenir un revenu supplémentaire (51,2%), ce qui cadre avec l'aspect sporadique de ces activités. Un petit cinquième d'entre elles déclare avoir opté pour cette forme d'emploi parce qu'elle garantit une certaine souplesse pour ce qui est du lieu de travail et des horaires.

Régularité et volume des services de plateformes numériques[1], en 2019[2]

En % de la population (15 à 89 ans) **G9**

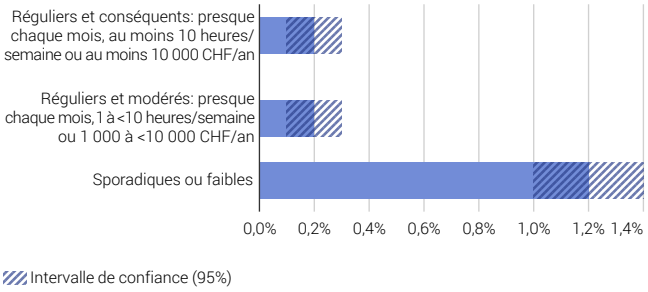

[1] y c. mise en location d'un logement et vente de marchandises en ligne (marchandises spécifiquement collectées, achetées ou produites pour la vente)
[2] au cours des douze derniers mois

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «travailleurs des plateformes numériques» 2019

© OFS 2022

[7] pour davantage d'informations sur les services de plateformes numériques: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 03 – Travail et rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Conditions de travail, qualité de l'emploi → Services de plateformes numériques

[8] module ad hoc de l'enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (EFT): Digital Platform Employment

Références

Ecoplan (2017): *«Die Entwicklung atypisch-prekärer Arbeitsverhältnisse in der Schweiz. Nachfolgestudie zu den Studien von 2003 und 2010, unter Berücksichtigung neuer Arbeitsformen»*, Staatssekretariat für Wirtschaft SECO, Bern

Bureau international du travail (BIT), formes atypiques d'emploi. Lien: https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/lang--fr/index.htm

United Nations Economic Commission for Europe (2022), Handbook on Measuring Quality of Employment. Lien: https://unece.org/sites/default/files/2022-08/2210309E_ECE_CES_STAT_2022_4_WEB.pdf

Enquête suisse sur la population active
L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active en Suisse, ainsi que ses comportements sur le marché du travail. L'OFS rend les résultats comparables au niveau international en s'appuyant sur les recommandations du Bureau international du Travail (BIT) et sur les normes d'EUROSTAT applicables aux enquêtes sur les forces de travail. De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est menée en continu depuis 2010 dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. L'ESPA est réalisée par un institut d'études de marché privé pour le compte de l'OFS. L'échantillon de base compte depuis 2010 environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidante permanente de 15 ans ou plus. L'ESPA a été une enquête téléphonique de 1991 à 2020. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet/par téléphone), où le relevé par Internet est privilégié.

Définitions utilisées dans le domaine du marché du travail
Personnes actives occupées
Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours de la semaine de référence,
- ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou
- qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou comme indépendant ou
- qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

Travail à temps partiel
Font partie des personnes actives occupées à temps partiel les personnes actives occupées dont le taux d'occupation est inférieur à 90%. On opère une distinction entre temps partiel I et temps partiel II:
- temps partiel I: taux d'occupation de 50 à 89%,
- temps partiel II: taux d'occupation de moins de 50%.

Salariés en location de services
Salariés ayant trouvé leur emploi actuel par l'intermédiaire d'une agence de location de services (agence de travail temporaire). Le salaire est versé par l'agence de location de services.

Services de plateformes numériques
Les mesures se différencient en deux catégories: le «travail via une plateforme numérique» et les «autres services de plateformes numériques» (mise en location de logement en ligne et vente de marchandises en ligne)

Travail via une plateforme numérique
Le travail via une plateforme numérique est défini par les critères ci-après:
- la ou le prestataire de services est mis en contact avec la cliente ou le client via une plateforme internet ou une application mobile.
- le paiement intervient habituellement via la plateforme ou l'application.
- les prestations sont le plus souvent proposées sous forme de travail (travaux de nettoyage, p. ex.) et non pas de capital (mise à disposition d'un logement, p. ex.).

Sont pris en considération tous les domaines d'activité pouvant être gérés via une plateforme numérique ou une application mobile: services de taxi, travaux de nettoyage, livraison de repas, transport et livraison de marchandises, travail artisanal, programmation, traduction, saisie de données ou de texte, conception de sites web, design graphique, etc.

Autres services de plateformes numériques
Mise en location de logements en ligne (chambres, appartements ou maisons)
La mise en location de chambres, d'appartements et de maisons en ligne est définie par les critères ci-après:
- la ou le prestataire de services est mis en contact avec la cliente ou le client via une plateforme numérique ou une application mobile.
- le paiement intervient habituellement via la plateforme ou l'application.

Vente de marchandises via une plateforme numérique
La vente de marchandises via une plateforme numérique est définie comme suit:
- la ou le prestataire de services est mis en contact avec la cliente ou le client via une plateforme numérique ou une application mobile.
- la marchandise mise en vente doit avoir été collectée, achetée ou produite dans le but d'être revendue.
- le paiement n'intervient habituellement pas via la plateforme ou l'application.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Section AES, Travail et vie active, OFS tél. 058 463 64 00, info.arbeit@bfs.admin.ch
Rédaction:	Silvia Perrenoud, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	03 Travail et rémunération
Langue du texte original:	allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	section PUB, Publications et design visuel
Graphiques:	section PUB, StatChart
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2022 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2207-2000

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030